

Règlements spécifiques 2022/2023

BASKETBALL

Modifications aux règlements

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

Aucune modification n'a été effectuée.

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en **rouge**.

Table des matières

1.	Règlements du jeu	2
2.	Admissibilité	2
3.	Modalités de compétition	2
4.	Modalités de classement	3
5.	Responsabilités de l'institution hôte	3
6.	Officiels	5
7.	Délits et sanctions	5
8.	Mérites sportifs	5

1. Règlements du jeu

Les règles du jeu en vigueur sont celles de Fédération Internationale de Basketball (FIBA) et de U SPORTS, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

1.1. Plan de salle et bancs des équipes

L'organisation (nombre de chaises, emplacement, répartition du personnel, etc.) des bancs des joueurs et de la table de marque sont basées sur la réalité du complexe sportif de l'institution hôte.

L'assignation des bancs des équipes est basée sur la tradition de l'institution hôte.

1.2. Période d'échauffement, avant-match et mi-temps

La durée de l'échauffement n'est pas assujettie aux protocoles d'avant-match et de mi-temps de la FIBA. Lors d'un programme double, les équipes du 2^e match ont accès au terrain uniquement lorsque les équipes du 1^{er} match ont complètement libéré le terrain. Un minimum de 20 minutes d'échauffement doit être accordé aux équipes du 2^e match.

Le protocole d'avant-match standard est le suivant et toutes les modifications devront être communiquées au RSEQ par courriel au maximum sept (7) jours avant la tenue du match :

- La cérémonie standard ne peut pas excéder cinq (5) minutes ;
- La cérémonie standard doit se terminer trois (3) minutes avant le début du match.

Le scénario d'une cérémonie spéciale doit :

- Être préalablement approuvé par le RSEQ ;
- La cérémonie spéciale ne peut pas excéder 10 minutes ;
- La cérémonie spéciale doit se terminer trois (3) minutes avant le début du match ;
- Être communiqué au CPA et à l'équipe visiteuse au minimum quatre (4) jours avant le match.

À la mi-temps, le terrain doit être libre et accessible lorsque le chronomètre indique qu'il reste six (6) minutes et 30 secondes.

1.3. Ballon officiel

Le ballon officiel est celui du championnat U SPORTS. Le Wilson B0511X pour les femmes (grandeur six [6]) et le Wilson B0510X pour les hommes (grandeur sept [7]).

2. Admissibilité

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

3. Modalités de compétition

3.1. Composition de l'équipe

Le nombre de joueurs admissibles pour un match est de 12 joueurs. Un maximum de 14 athlètes peut participer à l'échauffement en tenue de match. Il n'y a aucune limitation quant au personnel d'encadrement.

3.2. Formule de compétition

Chaque équipe s'affronte à quatre (4) reprises pour un total de 16 parties.

3.3. Championnat

Quatre (4) équipes participent au championnat selon la formule suivante :

1/2 finale 1	4 ^e	vs	1 ^{er}
1/2 finale 2	3 ^e	vs	2 ^e
Finale	Reclassé 2 ^e	vs	Reclassé 1 ^{er}

Les matchs se jouent au domicile de l'équipe la mieux classée au classement de la saison régulière. Les matchs demi-finale sont joués le mercredi suivant le dernier weekend de saison régulière et la finale le samedi suivant.

4. Modalités de classement

4.1. Classement

Les points sont alloués de la façon suivante :

- Deux (2) points pour une victoire ;
- Zéro (0) point pour une défaite.

4.2. Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. Responsabilités de l'institution hôte

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

5.1. Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Pour chacun des matchs, offrir un personnel de match formé et compétent composé de :

- Un (1) statisticien ;
- Un (1) annonceur ;
- Un (1) marqueur ;
- Un (1) chronométrateur ;
- Un (1) opérateur des 24 secondes ;
- Un (1) caméraman.

Le gymnase doit être accessible 1 h avant le match. L'institution hôte doit fournir 12 ballons officiels pour l'échauffement d'avant-match et la mi-temps.

Un local privé avec douches, serviettes et bouteilles d'eau doit être mis à la disposition des officiels au minimum 1 h avant la partie. Un 2^e local doit être offert pour les officiels féminins, le cas échéant.

Pendant et après le match, fournir cinq (5) serviettes et une (1) glacière d'eau au banc de l'institution visiteuse. Les verres à eau jetables ne seront plus offerts aux équipes.

Après le match, fournir à l'équipe visiteuse 16 breuvages sportifs et 16 serviettes.

5.2. Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- La présence d'une (1) personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente à chaque partie.

5.3. Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

Les statistiques du match doivent être transmises aux entraîneurs à la mi-temps. L'institution peut, à sa discrétion, les remettre après le 1^{er} et le 3^e quart.

5.4. Transfert de films

5.4.1. Exigences techniques, prise/angle de vue

- Une prise de vue du tableau indicateur doit être filmée à chaque temps mort, après chaque quart, à la mi-temps et à la fin du match ;
- **Plan d'ensemble** : l'enregistrement doit cadrer tous les joueurs sur le terrain ;
- L'opérateur doit éviter de filmer les périodes sans jeu (échauffement, présentations, mi-temps, etc.) ;
- L'enregistrement doit comprendre le match complet incluant la poignée de main de fin de match.
- L'enregistrement doit se poursuivre jusqu'à ce que les joueurs quittent le terrain.

5.4.2. Plateforme d'échange

La plateforme d'échange de films utilisée est Synergy.

5.4.3. Échéancier

- Tous les films de matchs doivent être mis en ligne au maximum 2 h après la fin du match ;
- L'institution hôte doit être en mesure de transférer sur clé USB une copie du match à l'équipe visiteuse dès la fin du match. L'équipe visiteuse est responsable de fournir sa clé USB ;
- Tous les matchs de saison régulière et du championnat doivent être disponibles par téléchargement pour tous les membres et officiels via le système d'échange en ligne convenu ;
- Les transferts de film doivent se faire normalement même si une des équipes ne joue pas le weekend suivant ;
- Les échanges avant le premier match du calendrier régulier doivent faire l'objet d'une entente entre les équipes impliquées.

5.4.4. Sanctions si exigences techniques/échancier non respectés

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Dans l'éventualité d'un problème, il est de la responsabilité de l'institution de contacter les équipes concernées et le commissaire.

6. Officiels

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Un 4^e officiel sera présent lors des matchs du championnat pour agir à titre de commissaire de table et de remplaçant en cas de blessure ;
- Les officiels doivent être présents sur le terrain 20 minutes avant le début de la partie.

7. Délits et sanctions

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

8. Mérites sportifs

8.1. Championnat

	Féminin	Masculin
Bannière	1	1
Casquettes	18	18
Médailles d'or	18	18
Médailles d'argent	18	18
Trophées	1	1

8.2. Équipe(s) d'étoile(s)

La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente ;

- Il y a deux (2) équipes d'étoiles (1^{re} et 2^e) de cinq (5) étudiants-athlètes ;
- Il y a une (1) équipe d'étoiles des recrues de cinq (5) étudiants-athlètes ;
- La composition des équipes d'étoiles est arrimée à celles d'U SPORTS.

8.3. Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente :

- Athlète par excellence ;
- Recrue par excellence ;
- Joueur défensif de l'année ;
- Entraîneur de l'année (Féminin, prix Linda Marquis/Masculin, prix Olga Hrycak) ;
- Prix Leadership et engagement social ;
- Prix Détermination, persévérance et courage (Féminin).